

Chers plaisanciers

Nous vous communiquons les décisions du Gouvernement, reprises par le Préfet Maritime de l'Atlantique, qui autorisent la navigation à partir de ce lundi 11 mai dans les conditions suivantes (sous réserve de modification ultérieures dont nous vous tiendrions au courant) :

- Possibilité pour les plaisanciers d'accéder à leur bateau dans un rayon de 100 km de leur domicile;
- Accès aux pontons sur le port strictement réservé aux plaisanciers ayant un bateau sur le ponton concerné;
- Respect des règles sanitaires sur le port et sur les pontons ;
- Possibilité pour les plaisanciers de naviguer dans un <u>rayon de 100 km de</u> <u>leur domicile</u> (et non pas du port d'attache du bateau), de faire escale dans un port, et de mouiller le long des côtes, sans accéder aux plages, qui restent interdites.

De son côté, votre port sera heureux de vous accueillir en capitainerie, à flot comme sur les pontons et sur les terre-pleins, dans le respect des conditions sanitaires fixées par le Gouvernement.

Notre équipe s'engage à vos côtés. Nous vous remercions de respecter les mesures mises en place pour assurer la sécurité sanitaire de tous, et nous comptons sur votre compréhension, les démarches pouvant prendre un peu plus de temps qu'auparavant.

Nous vous engageons en particulier à préférer l'e-mail ou le téléphone à un passage en capitainerie lorsque cela vous est possible, et de vous présenter sur le port muni d'un masque et équipé de produit hydroalcoolique pour un lavage de mains fréquent.

Les services du port ont été adaptés et un affichage sera mis en place à l'entrée de la capitainerie, des sanitaires, du terre-plein et en tête de panne. Vous pourrez retrouver toutes ces informations sur notre site internet :

www.port-du-crouesty.com

La capitainerie sera ouverte dès le 11 mai aux horaires habituels du lundi au dimanche.

Nous allons reprendre dès lundi les manutentions de 8h à 18h30 sans interruption 6 jours par semaine pour les professionnels et les particuliers et le dimanche pour le port à sec.

Les sanitaires seront ouverts lundi dans la matinée.

Il vous est d'ores et déjà possible de contacter les professionnels du nautisme si vous avez des travaux à réaliser de réparation, entretien ou carénage.

Vous avez été nombreux à nous solliciter sur la surveillance du port. Pendant la période de confinement 3 rondes par jours ont été effectuées par les agents du port et complétées par la gendarmerie et la police municipale. A ce sujet l'APPC nouvelle Association des Plaisanciers du Port du Crouesty (il y a désormais 2 associations au port) a travaillé avec l'Association des Usagers du Port de Locmiquélic pour dupliquer le concept de « PLAISANCIERS VIGILANTS ».

Ce concept collaboratif et volontaire développé avec la capitainerie, la gendarmerie et la mairie, permet notamment un regard attentif sur les bateaux des plaisanciers adhérents au concept.

Pour plus d'informations sur le concept « Plaisanciers Vigilants » vous pouvez contacter l'APPC.

Adresse APPC : Maison des Associations – Rue de la Gendarmerie 56640 ARZON

Contact: contact@appc-crouesty.fr

Site web: https://appc-crouesty.fr

Nous vous ferons une information complète sur le concept « Plaisanciers vigilants » dès sa mise en place.

Dans la joie de vous accueillir sur votre port très prochainement pour cette reprise de la navigation.

Jean Marc Gauter
Directeur du port du Crouesty

« J'oublie sans doute mille règles de courtoisie et de respect de la santé des autres mais c'est à chacun aussi d'inventer des règles nouvelles, conclut VDH. C'est à nous, pas à eux, de faire l'effort d'imaginer ce qui pourrait honorer nos hôtes. Nous devons changer nos comportements, rien ne sera plus comme avant. C'est à nous de relever ce défi. Il est intelligent, je l'aime déjà, ce défi de courtoisie! » Jean Luc Van DEN HEEDE